

HOMMAGE À L'HONORABLE MICHEL ROBERT

L'Université du Québec à Montréal rend hommage aujourd'hui au juge en chef de la Cour d'appel du Québec et juge en chef du Québec, l'honorable Michel Robert, en lui attribuant le titre de docteur *honoris causa*, par décision unanime de son Conseil d'administration et sur recommandation de sa Faculté de science politique et de droit. Par ce geste, l'Université veut souligner une carrière exceptionnelle de plus de 40 ans dans le domaine juridique.

Né à Montréal, Michel Robert a fait ses études classiques au Collège Ste-Marie et a complété une licence en droit à l'Université de Montréal en 1961. Il a été admis au Barreau du Québec en 1962. Jeune avocat, M^e Robert a choisi d'investir le champ du droit du travail. Dans les années 1960, il a été l'un des artisans des grandes négociations du secteur public qui ont conduit à la reconnaissance du droit à des conditions de travail négociées pour les infirmières et autres employés du secteur de la santé. Il a aussi participé, au début des années 1970, au redressement salarial dont a bénéficié l'ensemble des salariés syndiqués du Québec.

En 1974, Michel Robert est le premier Bâtonnier élu au scrutin universel des membres du Barreau du Québec. Durant son mandat, il intervient sur des dossiers qui concernent l'administration et la démocratisation de la justice, notamment avec la création de la Commission des services juridiques et celle de la Cour des petites créances. Appelé à témoigner sur la pertinence d'offrir un programme de baccalauréat en sciences juridiques à l'UQAM, il a donné son appui à un projet ancré dans la réalité sociale au sein de la seule université québécoise susceptible d'offrir un programme ouvert et accessible à tous, y compris aux travailleuses et aux travailleurs.

Michel Robert assume également plusieurs mandats au service de l'État canadien. Mentionnons son rôle de procureur du gouvernement fédéral devant la Commission Keable relativement aux opérations des agents de la Gendarmerie Royale du Canada; son rôle également à titre de procureur du gouvernement fédéral dans le renvoi à la Cour suprême sur la validité du rapatriement de la constitution canadienne; sa participation à la Commission MacDonald dont les travaux ont donné lieu à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

En 1995, il est nommé juge à la Cour d'appel du Québec où sa vision de la réalité juridique favorise une application du droit qui tient compte des besoins sociaux. Reconnu pour sa rigueur et son écoute, il rédige plusieurs jugements qui précisent la portée et les limites des pouvoirs publics; clarifient le rapport des citoyens à l'État; définissent les règles en matière de protection de la vie privée, de liberté de la presse, de liberté religieuse, de droits linguistiques; rappellent le rôle fondamental des institutions qui assurent la protection du public et précisent les règles judiciaires et administratives qui assurent le respect des droits des citoyens en matière de droit public. L'excellence de ses travaux a fait de lui une sommité en matière de droits et libertés.

D'ailleurs, il s'emploie à rédiger des décisions très documentées favorisant l'intervention de la Cour suprême pour clarifier l'état du droit, là où les droits des uns se heurtent à une quasi-impossibilité d'accès à la justice. Citons ses propos dans la décision Gosselin mettant en cause les droits des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale: «Il serait erroné de percevoir les droits socio-économiques comme des droits de seconde classe, dépourvus de force contraignante et non susceptibles de recours judiciaires. La notion de *dignité humaine* constitue l'intérêt supérieur de chacun des droits de la personne. (...) Dans un pays favorisé comme le Canada, le droit à des mesures sociales et économiques susceptibles d'assurer un niveau de vie décent comprend à tout le moins le droit pour toute personne d'obtenir ce que la société canadienne considère, de façon objective, comme les nécessités essentielles de la vie.» En juin 2002, il est nommé juge en chef du Québec où il contribue plus que jamais à la visibilité de la Cour en participant, notamment, à des échanges avec les cours de plus d'une douzaine de pays, dont les États-Unis.

Pour sa contribution au développement du droit, pour sa vision du droit ancrée dans les réalités sociales contemporaines, pour son rôle dans l'obtention de meilleures conditions de travail au bénéfice des travailleuses et des travailleurs syndiqués des secteurs publics et privés, l'Université du Québec à Montréal veut honorer et saluer l'honorable Michel Robert docteur *honoris causa*.